

Rapport sur le concours d'AGENT DE MAÎTRISE - Session 2017 Spécialité : « Restauration » (jury d'admission du 3 mai 2017)

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'agent de Maîtrise. Le CDG 27 est le centre organisateur pour la spécialité "Restauration".

Après un recensement fait auprès des collectivités des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime, le nombre de postes mis au concours d'agent de Maîtrise pour la spécialité "restauration" est de 12 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 5 postes au concours externe
- 7 postes au concours interne
- 0 postes au concours de 3^{ème} voie (pas ouvert en 2017)

Les dates d'inscription au concours d' AGENT DE MAÎTRISE - SESSION 2017

Retrait des dossiers : du 13 septembre 2016 au 5 octobre 2016

Date limite de dépôt des dossiers : le 13 octobre 2016

Date des épreuves d'admissibilité : le 26 janvier 2017

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'Agent de Maîtrise spécialité « Restauration » se sont donc déroulées le 26 janvier 2017 à la salle des fêtes de GRAVIGNY (pour le concours interne) et dans les locaux du CDG 27 (pour le concours externe).

Le jury d'admissibilité réuni le 12 avril 2017 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00 a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Aucune anomalie n'a été constatée sur les copies d'examen.

Chaque épreuve de ce concours a fait l'objet d'une double correction.

Après avoir étudié les notes des candidats, de façon anonyme, le jury a fixé les seuils d'admissibilité du concours externe et du concours interne en fonction du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats, afin de déterminer la liste des candidats de chaque voie de concours admis à passer l'épreuve orale d'admission.

Après étude des notes le jury a déclaré **22 candidats admissibles** à passer l'épreuve orale d'admission.

Les candidats admissibles par type de concours :

↳	8	candidats au concours externe
↳	14	candidats au concours interne

Les candidats déclarés admissibles passeront les épreuves orales d'admission le 3 mai 2017 (début des oraux 8 heures).

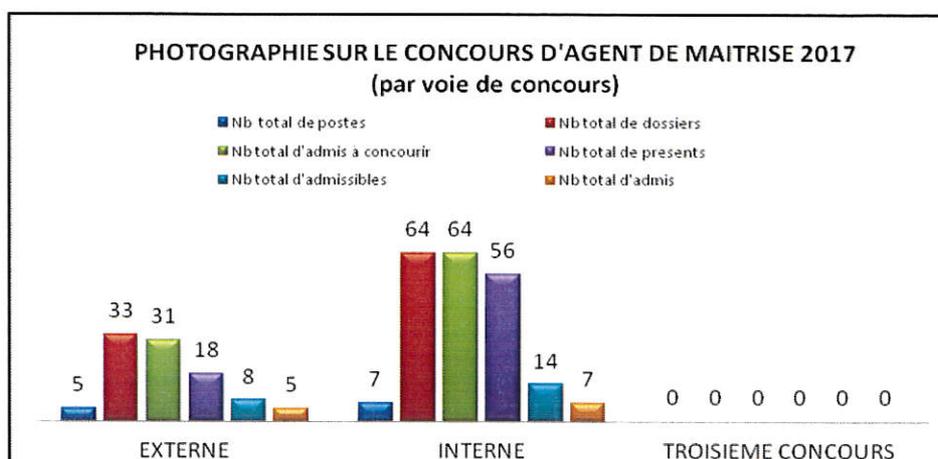
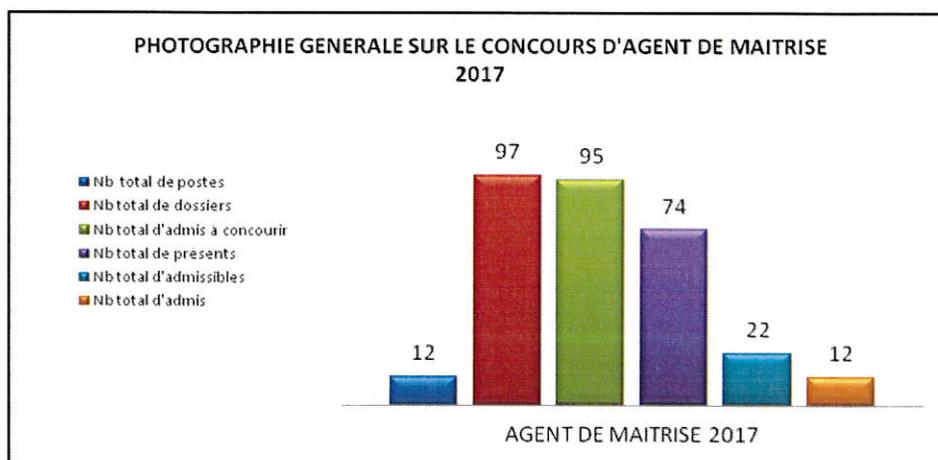
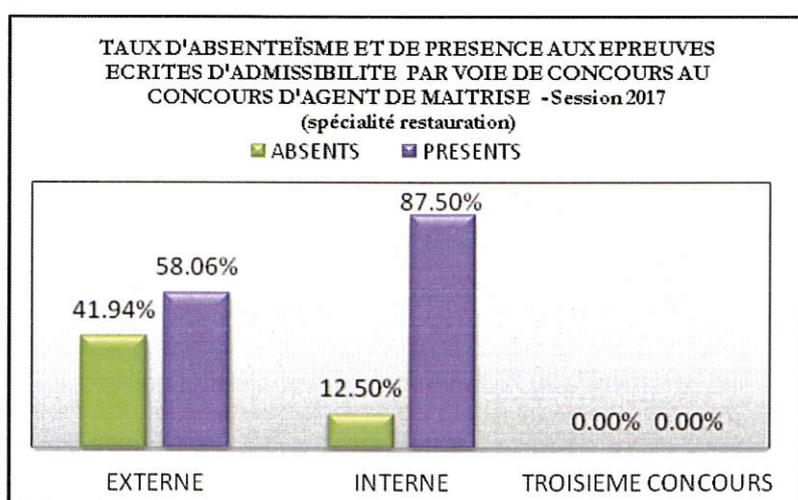
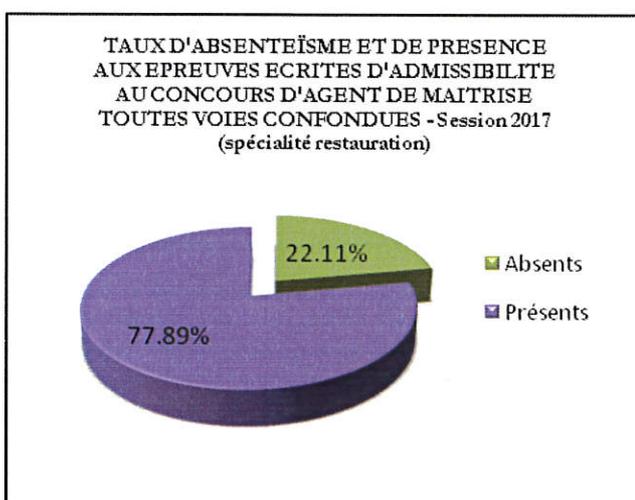
Le jury d'admission s'est réuni le 3 mai 2017 au CENTRE DE GESTION 27 à 15 heures.

Suite à l'étude des notes (écrites et orale) des candidats déclarés admissibles, de façon anonyme, le jury a déclaré **12 candidats admis** au concours d'agent de maîtrise à l'issue de l'épreuve d'admission.

Les candidats admis par type de concours :

↳	5	candidats au concours externe
↳	7	candidats au concours interne

Nombre de dossiers reçus :	97	dossiers	
Nombre de candidats admis à concourir :	95	candidats	
Nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites :	74	candidats	soit : 77.89% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des deux épreuves écrites :	21	candidats	soit : 22.11% des candidats admis à concourir
Nombres de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	0	candidat a demandé un aménagement d'épreuve)	
	Nature de l'aménagement :		//////////



CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE – SESSION 2017 - Spécialité : « Restauration »

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE (Spécialité RESTAURATION)

Session 2017

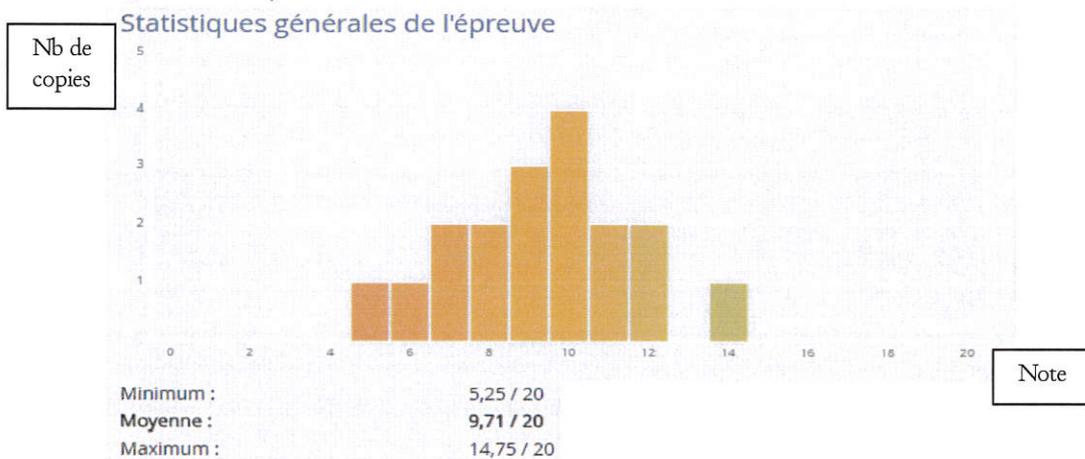
	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 12/04/2017)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Externe (2015)	5	33	31	13	18	41.94%	58.06%	Cas pratique 9.71/20 (14.28) Mathématiques	Cas pratique 14.75/5.25 (18.13/8.38) Mathématiques	9.27/20	10.55/20	8	25.81%
	(14)	(38)	(37)	(13)	(24)	(34.17%)	(64.86%)	8.61/20 (9.85)	20.00/0.50 (18.88/3.50)	(12.59)	(10.26)	(20)	(54.05%)
Interne (2015)	7	64	64	8	56	12.50%	87.50%	Cas pratique 8.50/20 (12.69) Questionnaire	Cas pratique 17.75/1.50 (17.65/5.13) Questionnaire	7.88/20	10.10/20	14	21.88%
	(21)	(61)	(58)	(9)	(49)	(15.52%)	(84.48%)	6.95/20 (10.88)	13.75/1.00 (15.91/3.83)	(11.97)	(11.50)	(30)	(51.72%)
Troisième voie (2015)	0	0	0	0	0	Non ouvert	Non ouvert	Cas pratique Non ouvert (12.00) Questionnaire Non ouvert	Cas pratique Non ouvert (12.00/12.00) Questionnaire Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert
	(1)	(3)	(2)	(1)	(1)	(50.00%)	(50.00%)	(11.08)	(11.08/11.08)	(11.63)	(11.63)	(1)	(50.00%)
Total	12	97	95	21	74	22.11%	77.89%					22	23.16%

REPARTITION DES NOTES DES 2 EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

I) Le concours externe

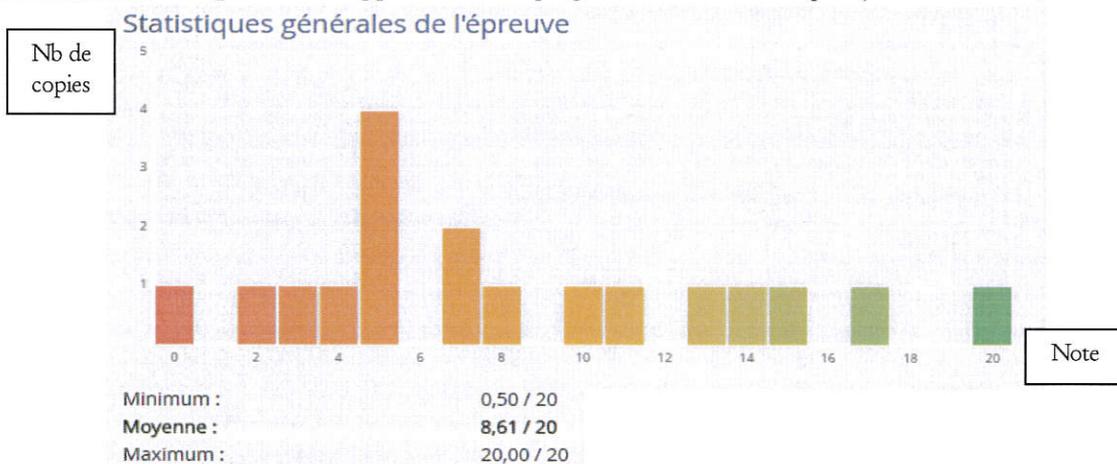
1. REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE (1^{ère} Epreuve)

Désignation de l'épreuve : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2 heures ; coefficient 3).

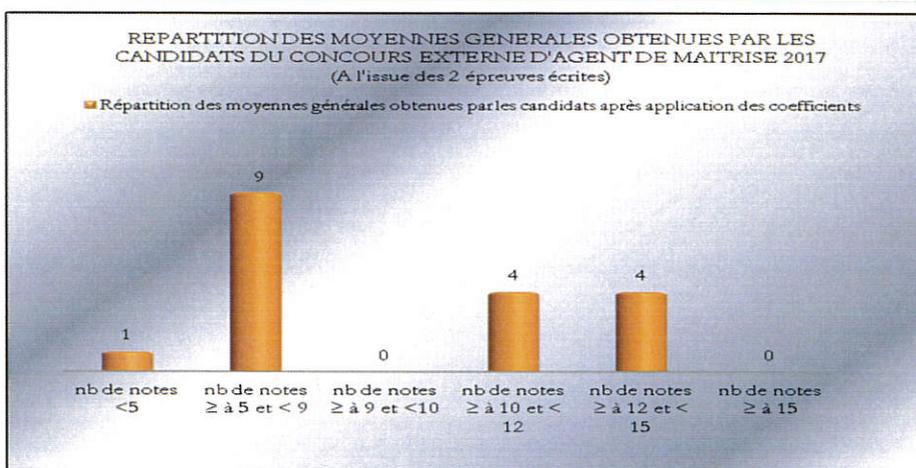


2. REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES (2^{ème} Epreuve)

Désignation de l'épreuve : Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : 2 heures ; coefficient 2).



3. REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS EXTERNES A L'ISSUE DES 2 EPREUVES



Moyenne la plus basse : 3.35 / 20

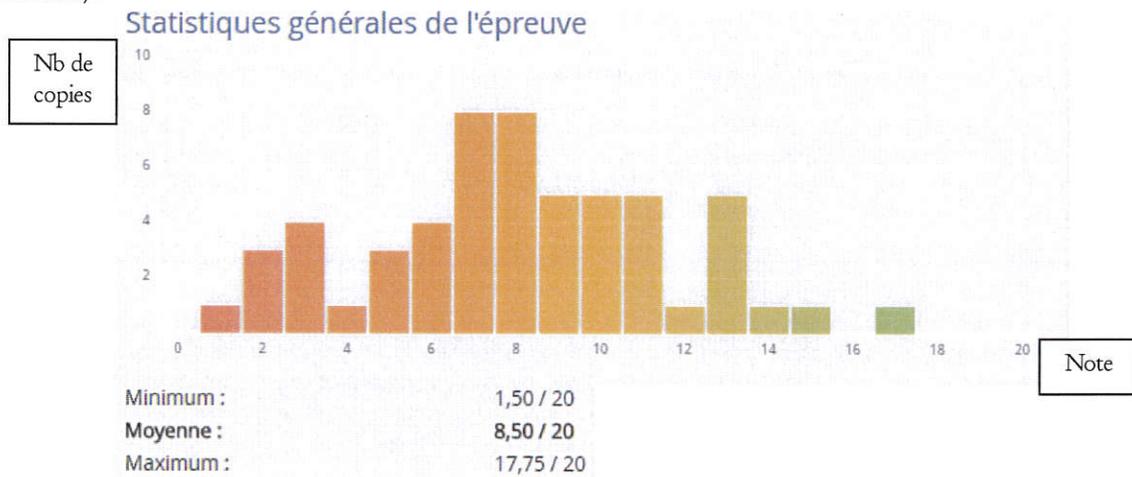
Moyenne des moyennes : 9.27 / 20

Moyenne la plus haute : 14.75 / 20

II) Le concours interne

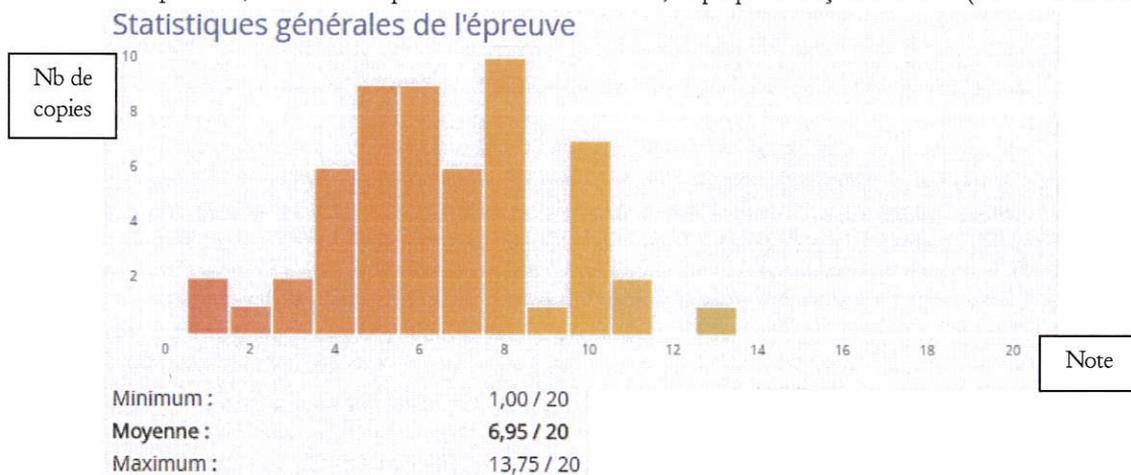
1. REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ECRITE DE RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE (1^{ère} Epreuve)

Désignation de l'épreuve : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2 heures ; coefficient 3).

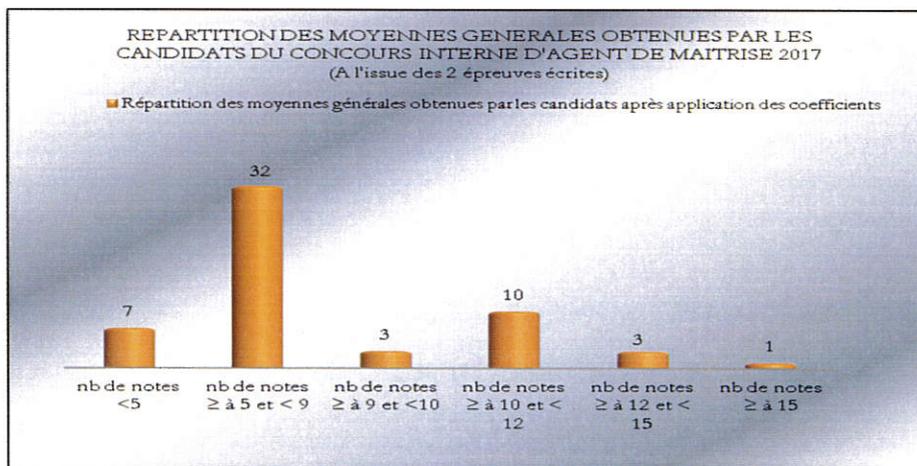


2. REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ECRITE DE QUESTIONNAIRE (2^{ème} Epreuve)

Désignation de l'épreuve : Vérification au moyen de questionnaire ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2 heures ; coefficient 2).



3. REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS INTERNES A L'ISSUE DES 2 EPREUVES



Moyenne la plus basse : 1.30 / 20

Moyenne des moyennes : 7.88 / 20

Moyenne la plus haute : 15.35 / 20

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE (Spécialité RESTAURATION)

Session 2017

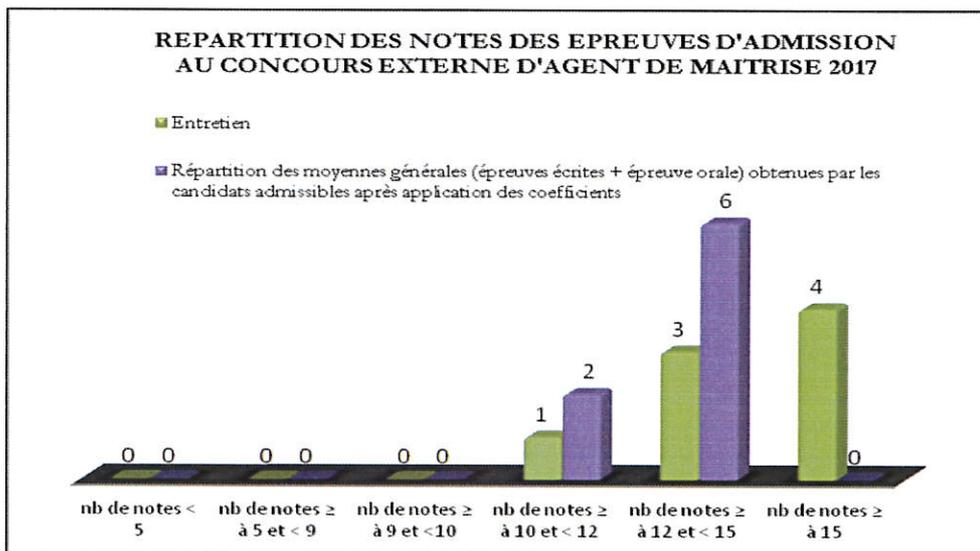
	POUR RAPPEL : Nb de postes ouverts	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 14/04/2017)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (jury du 3/05/2017)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis	Nombre de points total du dernier candidat déclaré admis
Externe (2015)	5 (14)	8 (20)	8 (20)	Entretien : 14.25/20 (15.45/20)	Entretien : 18.00/10.00 (20.00/5.00)	13.16/ 20 (14.27/ 20)	14.58 /11.61 (18.02/8.88)	5 (14)	13.25/20 (13.25/20)	119.25 points (119.29)
Interne (2015)	7 (21)	14 (30)	14 (29)	Entretien : 12.46/20 (14.97/20)	Entretien : 18.00/7.00 (20.00/4.00)	12.02/ 20 (14.26/20)	14.53 /9.17 (17.72/9.39)	7 (21)	12.50/20 (12.77/20)	112.50 points (114.97)
Troisième voie (2015)	Non ouvert (1)	Non ouvert (1)	Non ouvert (1)	Entretien : Non ouvert (18.00/20)	Entretien : Non ouvert (18.00/18.00)	Non ouvert (14.46/ 20)	Non ouvert (14.46/14.46)	Non ouvert (1)	Non ouvert (14.46/20)	Non ouvert (130.16 points)
Total	12	22	22					12		

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION ET DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS A L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALE

I) Le concours externe

1) REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE ET DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS A L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALE.

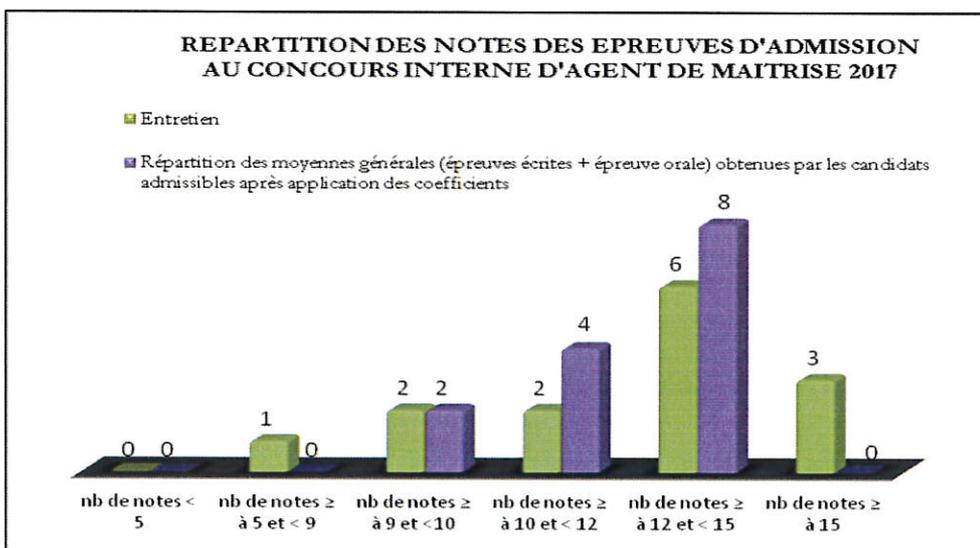
Désignation de l'épreuve : Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 minutes, coefficient 4).



I) Le concours interne

1) REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE ET DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS A L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALE.

Désignation de l'épreuve : Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 4).



COMMENTAIRES DU JURY SUR LES COPIES DES CANDIDATS (EPREUVES ECRITES)

Les membres du jury ont souligné que le niveau des candidats est assez moyen voire très insuffisant. Il s'avère que de nombreux candidats ne connaissent pas, ou connaissent très mal la réglementation et les connaissances techniques en vigueur notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité implique de façons courantes. Il apparaît que certains candidats ne maîtrisent pas bien les protocoles sanitaires à mettre en place en amont comme en aval, afin d'éviter ou de gérer une « crise » sanitaire. Ce qui est inquiétant... surtout dans un domaine tel que la restauration où tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité et protéger la santé des convives et des salariés. Et, donc, pour y parvenir connaître la réglementation est essentielle.

En outre, les membres du jury ont soulevé que quelques candidats n'avaient pas traité certaines questions qui portaient sur des notions indispensables qu'un agent de maîtrise doit connaître en restauration collective. Ce qui peut probablement s'expliquer par :

- un défaut dans les connaissances et dans la réglementation en lien avec la restauration,
- un manque de formation,
- un manque de méthodologie,
- une mauvaise gestion du temps de l'épreuve,
- un manque de préparation.

Par ailleurs, il a été relevé qu'un grand nombre de réponses données, relevant du périmètre des épreuves en lien avec la restauration, sont trop imprécises voire incomplètes.

Pour rappel, il est attendu d'un agent de maîtrise qu'il ait des qualités rédactionnelles lui permettant de rédiger des rapports, des notes ... ainsi que des qualités managériales. En effet, ce dernier est susceptible d'encadrer des adjoints techniques ou adjoints techniques principaux. Or, il a été constaté qu'un grand nombre de candidats postulant au concours d'agent de maîtrise rencontraient d'importantes difficultés dans la maîtrise de la rédaction d'écrits (beaucoup trop de fautes, d'erreurs de syntaxe, certains ont même inventé des mots...). De plus, il est à noter qu'un certain nombre de copies manquaient de soin (ratures, trop de blanco, copies illisibles...) : « inacceptable pour un concours ». En effet, les correcteurs ont peiné à déchiffrer certaines copies.

De fait, de nombreux candidats (environ 1/3 des devoirs rendus) se sont trouvés pénalisés par des points en moins sur la note finale attribuée.

D'autant plus, qu'il est mentionné sur les sujets la consigne suivante :

« **MISE EN GARDE** : 2 points maximum pourront être enlevés sur la note finale si : la présentation est négligée (calligraphie, ratures...) et/ou trop de fautes de syntaxe, grammaire et orthographe ».

En ce qui concerne l'épreuve de mathématiques pour les candidats concourant au titre de l'externe, le niveau était assez disparate.

COMMENTAIRES DU JURY SUR L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

En ce qui concerne les candidats :

- Au concours externe :

Le niveau des candidats ayant passé l'épreuve orale est correcte. Néanmoins, le jury a constaté que les connaissances sur l'environnement institutionnel, notamment, sur ce qui a trait à la fonction publique et aux collectivités territoriales est assez médiocre alors qu'elles font partie des exigences de l'épreuve. Ce manque de connaissances démontre le peu de curiosité du candidat vis-à-vis du milieu où il va exercer ses missions.

Par ailleurs, pour une majorité des candidats, les réponses aux questions en lien avec l'environnement professionnel sont très satisfaisantes. Ils maîtrisent assez bien les règles d'hygiène et de sécurité. Enfin, la plupart des candidats ont démontré une bonne capacité à manager.

- Au concours interne :

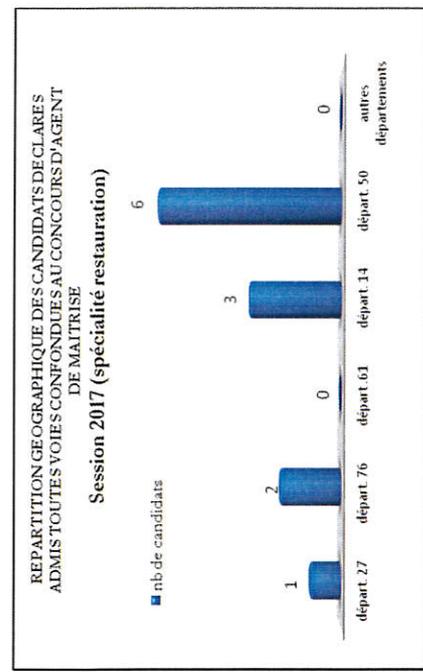
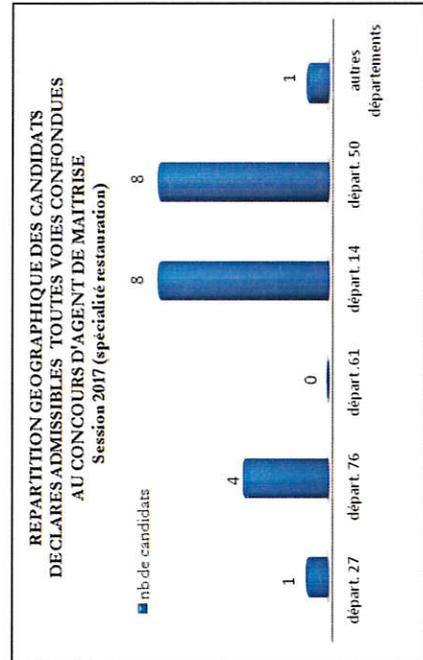
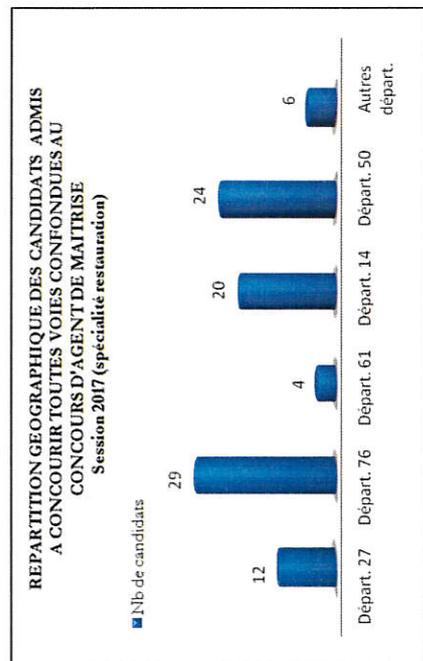
Ensemble assez satisfaisant malgré un manque certains de préparation. En effet, les exposés sur leur parcours (5 mn au maximum) reflètent un manque de préparation. Néanmoins, une grande partie des candidats ont respecté le temps qui leur était imparti en dépit d'un déroulé d'exposé assez conventionnel.

Tout comme les candidats externes, les candidats internes maîtrisent assez bien les règles d'hygiène et de sécurité. Certains candidats manquaient d'assurance, ou n'ont pas su démontrer une posture d'encadrant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

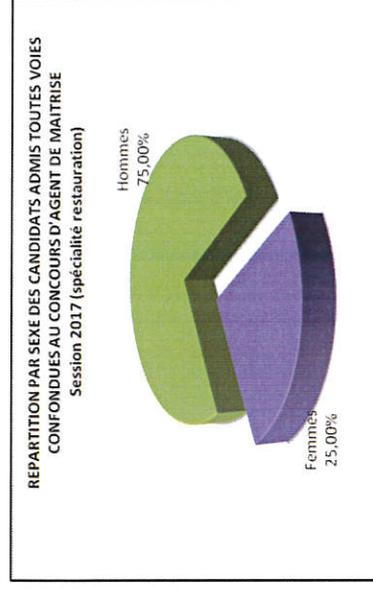
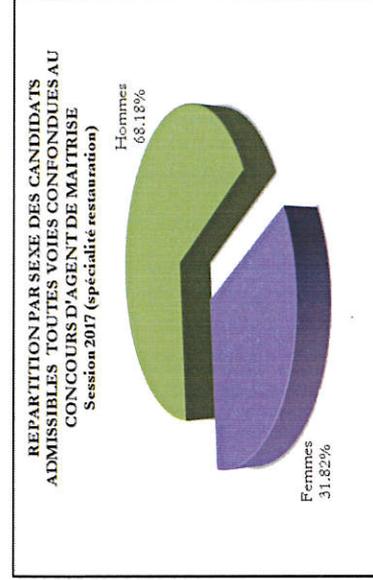
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE 2017

	Nombre candidats inscrits		Répartition géographique des candidats inscrits		Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nombre candidats déclarés admissibles (jury du 12/04/2017)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nombre de candidats déclarés ADMIS (jury du 3/05/2017)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
	n° des départements	nb de candidats	n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
Externe	départ. 27	5	départ. 27	3	31	départ. 27	1	8	départ. 27	1	5	départ. 27	1
	départ. 76	10	départ. 76	10		départ. 76	0		départ. 76	0			
	départ. 61	0	départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0			
	départ. 14	6	départ. 14	6		départ. 14	3		départ. 14	1			
	départ. 50	9	départ. 50	9		départ. 50	3		départ. 50	3			
	autres départements	3	autres départements	3		autres départements	1		autres départements	0			
Interne	départ. 27	9	départ. 27	9	64	départ. 27	0	14	départ. 27	0	7	départ. 27	0
	départ. 76	19	départ. 76	19		départ. 76	4		départ. 76	2			
	départ. 61	4	départ. 61	4		départ. 61	0		départ. 61	0			
	départ. 14	14	départ. 14	14		départ. 14	5		départ. 14	2			
	départ. 50	15	départ. 50	15		départ. 50	5		départ. 50	3			
	autres départements	3	autres départements	3		autres départements	0		autres départements	0			
Total	97				95			22			12		

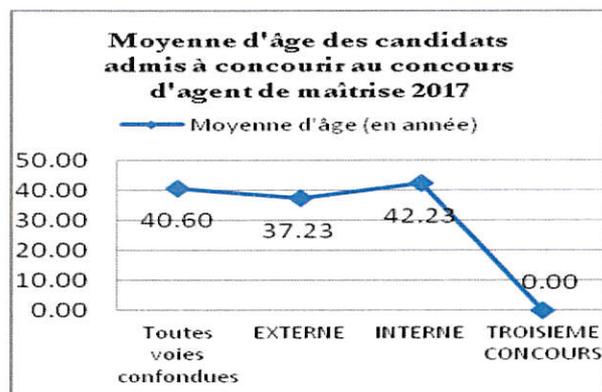
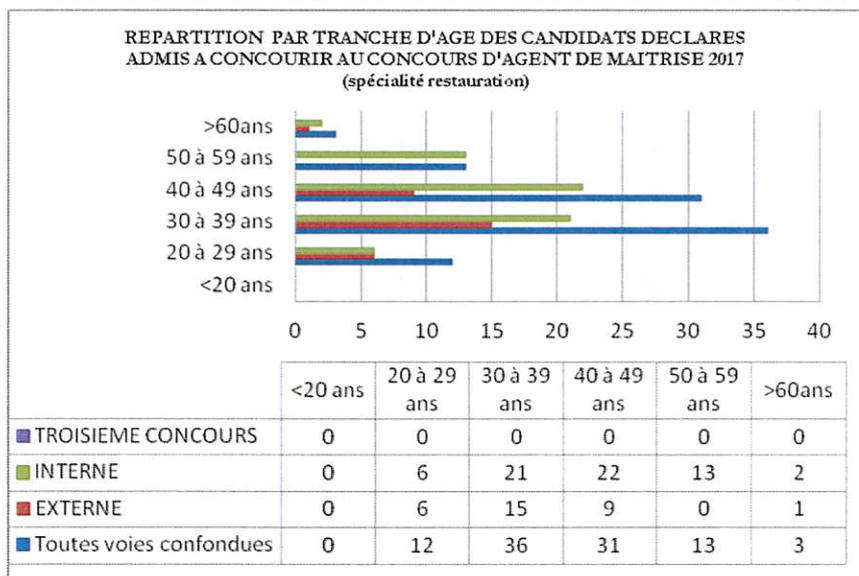


REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

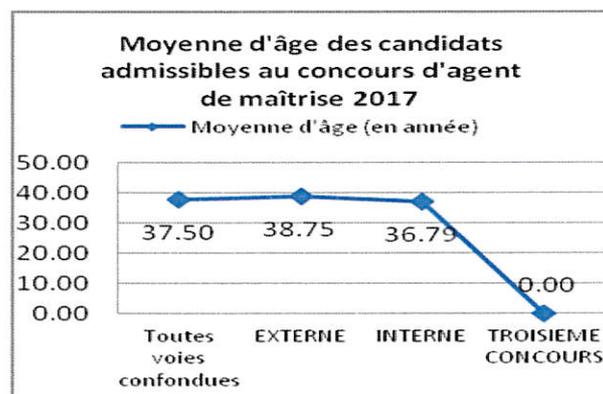
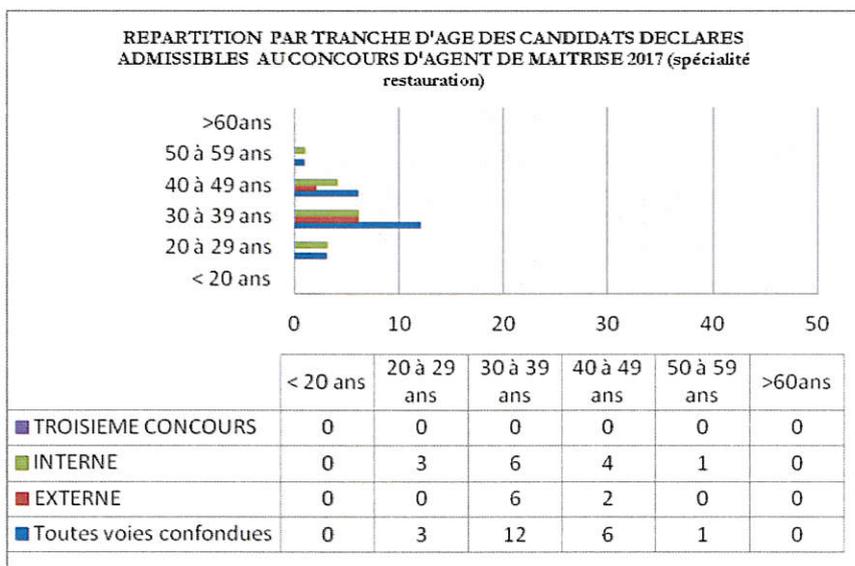
	Nombre candidats admis à concourir		Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage		Nb de candidats déclarés Admissibles (jury du 12/04/2017)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage		Nb de candidats déclarés Admis (jury du 3/05/2017)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme
Externe	11	11	femme(s)	femme(s)	35.48%	de femme(s)	8	1	femme(s)	12.50%	de femme(s)	5	0	femme(s)	0.00%	de femme(s)
	20	20	homme(s)	homme(s)	64.52%	d'homme(s)		7	homme(s)	87.50%	d'homme(s)		5	homme(s)	100.00%	d'homme(s)
Interne	31	31	femme(s)	femme(s)	48.44%	de femme(s)	14	6	femme(s)	42.86%	de femme(s)	7	3	femme(s)	42.86%	de femme(s)
	33	33	homme(s)	homme(s)	51.56%	d'homme(s)		8	homme(s)	57.14%	d'homme(s)		4	homme(s)	57.14%	d'homme(s)
Troisième voie	0	0	femme(s)	femme(s)	0%	de femme(s)	0	0	femme(s)	0%	de femme(s)	0	0	femme(s)	0%	de femme(s)
	0	0	homme(s)	homme(s)	0%	d'homme(s)		0	homme(s)	0%	d'homme(s)		0	homme(s)	0%	d'homme(s)
total	42	42	femme(s)	femme(s)	44.21%	de femme(s)	22	7	femme(s)	31.82%	de femme(s)	12	3	femme(s)	25%	de femme(s)
	53	53	homme(s)	homme(s)	55.79%	d'homme(s)		15	homme(s)	68.18%	de homme(s)		9	homme(s)	75%	d'homme(s)



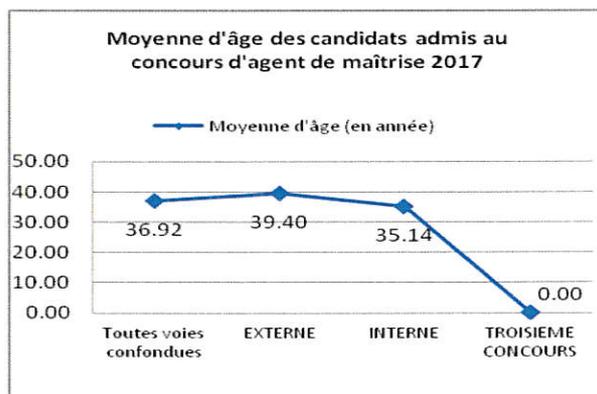
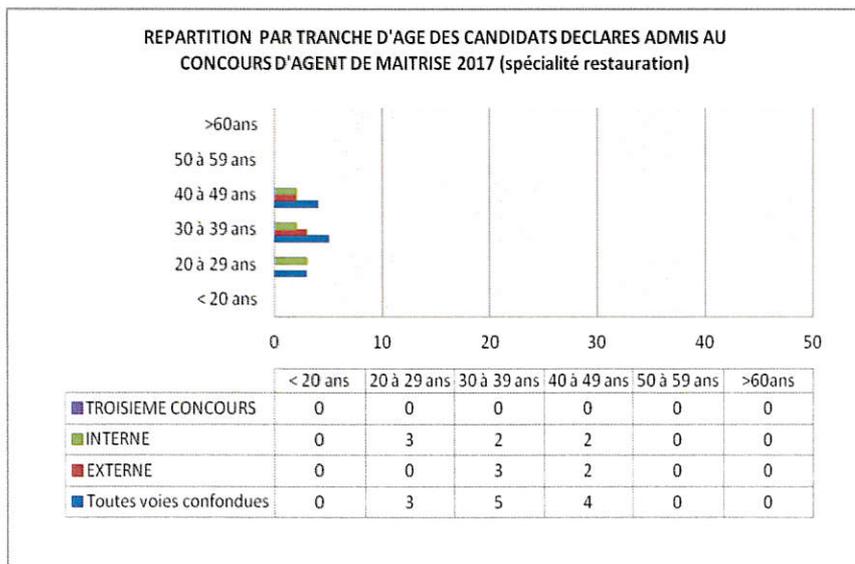
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE



REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGE



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE



Fait à Evreux, le 3 mai 2017
Le Président du Jury

Dominique BÉTOURNE